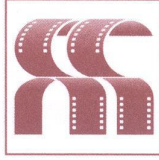


2912/DG 2018.



المركز السينمائي المغربي
Centre Cinématographique Marocain

31 DEC. 2018

Note circulaire

- Vu le dahir portant loi n° 1-77-230 du 5 Choual 1397 (19 Septembre 1977) relatif à la réorganisation du Centre Cinématographique Marocain ;
- Vu la loi n°20-99 relative à l'organisation de l'industrie cinématographique telle qu'elle a été modifiée et complétée ;
- Vu la nécessité de réhabiliter les activités d'importation et de distribution des films cinématographiques.

Il est porté à la connaissance de Messieurs les distributeurs que la présente circulaire a pour objet d'annuler les dispositions de la note circulaire n°1/03/DG relative à l'acquisition des droits d'exploitation de tout film cinématographique importé au Maroc à des fins commerciales. (Minimum Garanti)

Le Directeur du Centre Cinématographique
Marocain

Mohamed Sarim El Haq
FASSI-FIHRI